

<http://www.snetap-fsu.fr/Mobilisation-du-6-septembre-greve.html>



Mobilisation du 6 septembre, grève du 28 septembre : communiqué du Bureau National

- Nos Actions - Archives - 2006-07 - Archives -
Date de mise en ligne : dimanche 3 septembre 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Service public d'éducation menacé.

Le SNETAP-FSU appelle les personnels à l'action le 6 septembre et à mobiliser pour la grève du 28 septembre.

- Exiger des moyens à la hauteur des besoins.

Afin de dénoncer les réductions importantes de moyens subies par le système éducatif et d'exiger le retour à la priorité pour l'investissement éducatif, **les fédérations syndicales de l'Education (FSU - [UNSA](#) Education - [Sgen-CFDT](#) - Ferc-[CGT](#))**, les parents d'élèves ([FCPE](#)) et les organisations d'étudiants et de lycéens ([UNEF](#) - [FIDL](#) - [UNL](#)) ont décidé en juin 2006 d'appeler les personnels de l'éducation à **participer aux actions unitaires prévues le mercredi 6 septembre.**

- Les fédérations syndicales viennent de se rencontrer à nouveau pour préciser la date de la grève dont le principe avait été adopté en juin.
Cette grève aura lieu le 28 septembre.
Il est par ailleurs possible qu'elle s'élargisse à l'ensemble de la Fonction Publique, les fédérations de fonctionnaires envisageant de se joindre à l'action d'ores et déjà décidée pour le système éducatif afin d'y associer la défense des services publics.

De multiples raisons d'agir.

- Tout autant que les établissements de l'Education nationale, **ceux de l'enseignement agricole public** subissent de plein fouet les effets de la politique menée par l'actuelle majorité qui n'a cessé, depuis le budget 2003, de supprimer des emplois par milliers, de réduire les postes ouverts aux concours, de fermer de nombreuses classes et d'amputer les crédits de fonctionnement des établissements.
- **Les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves se sont donc dégradées dans l'EAP** alors que ces moyens, indûment supprimés, auraient pu être utilisés avec profit pour assurer la réussite des jeunes les plus fragiles et maintenir des enseignements optionnels.

Les conditions d'emploi des personnels se sont détériorées avec un recours accru à l'emploi précaire et la déqualification de certains emplois :

- **les MI-SE**, auxquels le gouvernement a d'abord substitué des assistants d'éducation, ont été partiellement remplacés par des contrats d'accompagnement dans l'emploi, qui ne peuvent de toute évidence pas remplir la même mission éducative auprès des élèves ;
- **l'insuffisance des crédits** a conduit à une dégradation des conditions d'emploi des contractuels (contrats 10/12, contrats morcelés qui n'incluent plus les périodes de vacances...)
- La réduction des moyens s'est aussi traduite par la non reconduction de certains contrats de personnels [ATOSS](#) et il a fallu l'intervention du SNETAP pour obtenir un engagement du [DGER](#) de donner des consignes aux DRAF-[SRFD](#) pour les proroger jusqu'au 31 décembre 2006.
- Le **remplacement des agents en congé maladie** s'est également restreint, aggravant ainsi la charge de travail des agents présents.
- L'absence de considération de certains chefs d'établissement pour les personnels placés sous leur autorité va jusqu'au **non-respect des dispositions législatives (loi du 26 juillet 2005) qui prévoient la transformation de CDD en CDI**, quand les directeurs mettent un terme au contrat plutôt que de le transformer en CDI. Le SNETAP est intervenu auprès de la DGER pour dénoncer les abus et lui demander de rappeler les proviseurs concernés à leurs obligations.

Pour toutes ces raisons et d'autres encore dont nous ne pouvons faire la liste exhaustive, la mobilisation des personnels s'impose afin de dire au gouvernement et aux parlementaires que l'avenir de la jeunesse doit constituer la priorité du budget de l'Etat et qu'ils doivent en conséquence redonner au système éducatif les moyens de conduire cette jeunesse à la réussite, notamment en créant les emplois statutaires en nombre suffisant et en augmentant le nombre de postes ouverts aux concours de recrutement.

Le SNETAP appelle les personnels de l'EAP à participer massivement aux initiatives unitaires qui seront prises dans les départements le mercredi 6 septembre 2006

Il invite les secrétaires de section à organiser au préalable des assemblées générales locales unitaires, en concertation avec les autres organisations signataires de l'appel, et à s'informer de la nature et des modalités des initiatives dans leur département auprès de la section départementale de la FSU.

Paris, le 31 août 2006